

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 23 septembre 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 septembre 2025

### MÉDIATHÈQUES COMMUNAUTAIRES - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LA COMMUNE DE SAINT-RÉMY RELATIVE AU PARTENARIAT ENTRE LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE COMMUNAUTAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE COMMUNALE

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Fabrice BARREAUULT pouvoir à Frédéric NOURRIGEON, Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE pouvoir à Thibault HEBRARD, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Romain DUPEYROU, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

#### Titulaires absents :

Thierry DEVAUTOUR, Guillaume JUIN.

#### Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Florence VILLES

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025**

#### **MÉDIATHÈQUES COMMUNAUTAIRES - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LA COMMUNE DE SAINT-RÉMY RELATIVE AU PARTENARIAT ENTRE LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE COMMUNAUTAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE COMMUNALE**

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) approuvés par l'arrêté préfectoral n°79-2025-02-25-00001 du 25 février 2025 ;

Vu la délibération C064-09-2022 du 26 septembre 2022 portant convention de partenariat entre le réseau de lecture publique de la CAN et la Commune de Saint-Rémy du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2025 inclus ;

Afin de développer l'accès à la culture au plus grand nombre, une convention de partenariat a été conclue en 2022 entre la CAN et la Commune de Saint-Rémy : elle a permis aux usagers de la médiathèque communale « Les mots passants » de bénéficier d'un accès facilité aux collections du réseau de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le bilan de ce partenariat est positif à plusieurs égards :

- Efficacité de la mise en œuvre opérationnelle (mise en œuvre des outils et de la logistique) ;
- Valorisation de la complémentarité des moyens communaux et communautaires ;
- Une bonne appropriation du service par les usagers et une initiative appréciée par les personnes ne pouvant se déplacer facilement dans les autres médiathèques du réseau communautaire.

Considérant que le partenariat remplit pleinement ses objectifs d'élargissement de l'accès à la culture et de renforcement de la coopération territoriale, il est proposé de le reconduire pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la poursuite du partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Commune de Saint-Rémy à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 pour une durée de 3 ans ;

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention en annexe ainsi que tout autre document y afférant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Florence VILLES**

**Alain CHAUFFIER**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**